



**ENTREPRISES
ET CHEMINS DE FER
EN CHINE**

Cie du Bois Sauvage S.A.
Rue du Bois Sauvage 17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2020

PAH/20/005/fg

Messieurs,

Concerne : loi du 1^{er} avril 2007 – actualisation de la note relative à la Cie du Bois Sauvage

Conformément à l'article 74 §8 de la loi du 1^{er} avril 2007, nous vous informons que la participation dans notre filiale, la Cie du Bois Sauvage S.A., a évolué comme suit dans la période du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020 (cf. liste en annexe) :

Au 01/09/2019 : 744.548 titres

Au 01/09/2020 : 744.704 titres sur 1.677.346 soit 44,40%

Nous vous informons qu'aucune modification n'est intervenue entre le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} septembre 2020 dans cette participation qui aurait pu entraîner la perte de la dispense prévue à l'article 74 de la loi précitée ou qui aurait fait naître une obligation de lancer une offre au sens du chapitre III de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Alexis Hocke
Administrateur Délégué

Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.

Rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél : +32 (0)2 227 54 50 - Fax : +32 (0)2 219 25 20 - www.bois-sauvage.be

Banque : BNP Paribas Fortis 210-0281839-09 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE52 2100 2818 3909 - TVA : BE 0403 207 521 - RPM Bruxelles



FINGAREN

Cie du Bois Sauvage S.A.
Rue du Bois Sauvage 17
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 1^{er} septembre 2020

VP/20/019/fg

Messieurs,

Concerne : loi du 1^{er} avril 2007 – actualisation de la note relative à la Cie du Bois Sauvage

Conformément à l'article 74 §8 de la loi du 1^{er} avril 2007, nous vous informons que la participation dans notre filiale, la Cie du Bois Sauvage S.A., a évolué comme suit dans la période du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} septembre 2020 (cf. liste en annexe) :

Au 01/09/2019 : 95.910 titres

Au 01/09/2020 : 95.910 titres sur 1.677.346 soit 5,72%.

Nous vous informons qu'aucune modification n'est intervenue entre le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} septembre 2020 dans cette participation qui aurait pu entraîner la perte de la dispense prévue à l'article 74 de la loi précitée ou qui aurait fait naître une obligation de lancer une offre au sens du chapitre III de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Valérie Paquot
Gérante statutaire

FINGAREN sca

Rue du Bois Sauvage 17 – B - 1000 Bruxelles

IBAN BE68 0013 8177 8134 - BIC: GEBABEBB / IBAN BE78 7350 4774 3586 - BIC KREDBEBB

TVA BE 0464. 852. 011- RPM Bruxelles